

Diplôme national du Brevet

publié le 08/12/2017 - mis à jour le 13/01/2018

De nouvelles modalités apparaissent pour le diplôme national du brevet session juin 2018 :

Celui-ci sera noté sur 800 points :

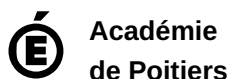
- ▶ 400 points pour l'évaluation des 8 compétences du socle (8 x 50 points)
- ▶ 400 points pour les épreuves finales (100 pour le français, 100 pour les mathématiques, 50 pour l'histoire/géographique/EMC, 50 pour les sciences et 100 pour l'épreuve orale).

Un élève obtient le brevet s'il a au minimum 400 points sur 800.

La mention assez bien est attribuée si l'élève a plus de 480 points, la mention bien avec plus de 560 points et la mention très bien avec plus de 640 points.

Voici un lien vers une infographie plus complète du ministère de l'Education Nationale :

http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html#Le_brevet_session_2018



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.